Image not found or type unknown

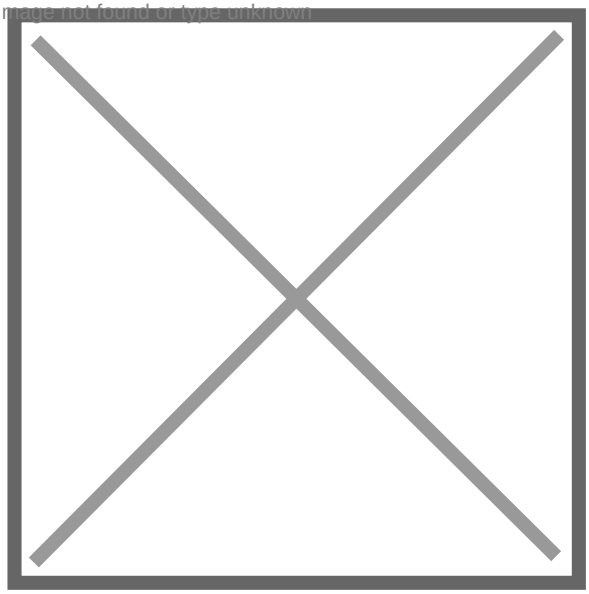

Besoin d'aide urgente suite accident de la route

Par **AGNES**, le **03/02/2012** à **15:26**

Bonjour,

Suite à un accident de la route ou nous avons été reconnu non responsable, et suite à un dépôt de plainte, nous sommes (mon conjoint et moi) convoqués au tribunal en tant que victime. Notre assureur nous prétend que nous ne pouvons être assisté par leur soin car ils nous ont remboursé la valeur de la voiture accidentée. Effectivement, nous avons reçu un chèque inférieur au montant des réparations. Etant techniquement réparable, mais véhicule gravement accidenté, nous avions donné notre accord en la cèdant comme épave car l'assurance ne pouvait réparer. Aujourd'hui, ma question est que bien sûr nous n'avons pas été blessé mais au niveau stress moral et suivi de cette histoire nous n'en pouvons plus nerveusement et aussi chaque fois que l'on conduit, on a peur. Est-il normal que l'assurance ne nous défende pas ? Que faut il faire ? Se porter partie civile au jugement ? Si oui quels préjudices peuvent être engendrés (vu que nous ne sommes pas blessés physiquement). Enfin, doit-on y aller seuls ? Et pour finir vu que notre assurance nous a envoyé un courrier en recommandé disant que nous ne pouvons être partie civile du fait de leur indemnisation a quoi sert l'assurance tous risques et défense/recours ?. Toutefois, depuis le début notre assureur nous dit " ne vous inquietez pas" mais il ne nous informe de rien du tout. Je suis en colère et je ne compte pas me laisser faire sur cette affaire, surtout qu'en face, la personne impliquée dans cet accident est de mauvaise fois depuis le début. Le pv de gendarmerie est en notre faveur mais dans cette histoire nous nous sentons seuls et désemparés. Merci de votre aide.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés